

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON SALUE LA DÉCISION DE NOVARTIS DE MAINTENIR LE SITE DE PRANGINS

Nyon, le 17 janvier 2012

Le Conseil régional accueille avec beaucoup de satisfaction l'annonce du maintien du site de production de Prangins, et se réjouit en particulier de la préservation de la diversité des emplois dans le district. Il salue la mobilisation des autorités, des syndicats et du personnel qui ont abouti à ce résultat.

L'entreprise Novartis a annoncé aujourd'hui renoncer au démantèlement du site de production de Prangins et au licenciement de 330 collaborateurs dans les années à venir. Le Conseil régional se félicite de cette décision et de ses conséquences positives pour le tissu économique et l'emploi dans la région.

Cette issue est particulièrement appréciable car elle permet notamment la sauvegarde d'emplois dans le secteur secondaire. Ces postes sont de plus en plus rares dans le district, ce qui rend leur préservation d'autant plus importante pour le maintien de la diversité des emplois à l'échelle régionale.

Le Conseil régional tient à féliciter tous les acteurs qui, par leur engagement dans ce dossier, ont contribué à cet heureux dénouement. Il souligne en particulier l'action concertée entre les différentes autorités, ainsi que la très forte mobilisation du personnel et des syndicats.

Pour plus d'informations:

Gérald Cretegnny, président, Régionyon: 079 692 35 76 ou g.cretegnny@gland.ch

Daniel Rossellat, responsable du département Economie, Régionyon: 079 200 52 01 ou daniel.rossellat@nyon.ch